



Clermont Auvergne Métropole CLERMONT FERRAND

03-07-2026

INFORMATIONS SUR PARCELLE (Mise à Jour Cadastre Janvier 2025)



plan local
d'urbanisme
de la métropole

La présente note d'urbanisme fait état des renseignements du projet approuvé en date du 19 décembre 2025.

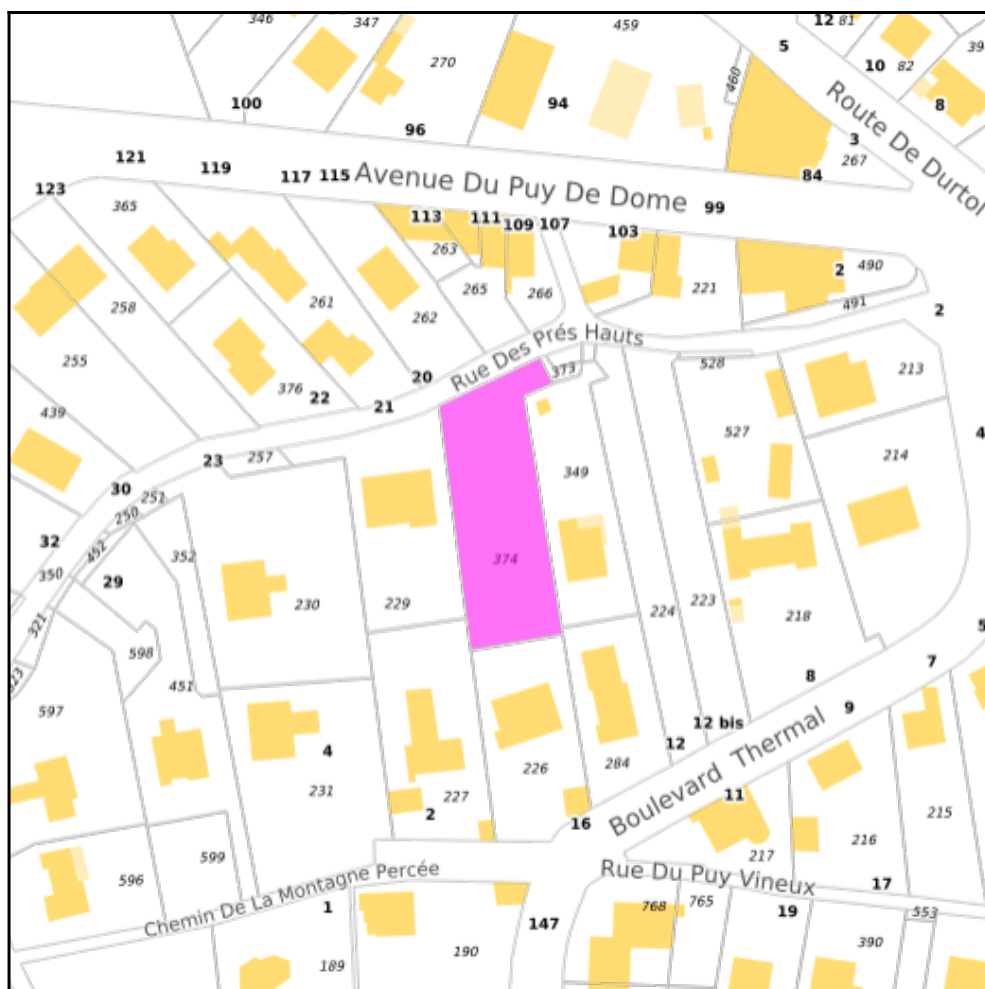
Elle est délivrée gratuitement par Clermont Auvergne Métropole. Elle constitue un simple document d'information et ne peut en aucun cas être considérée comme une autorisation quelconque, ni un certificat d'urbanisme. Par ailleurs, elle ne saurait engager la responsabilité de la Métropole dans le cas de l'article L-125-5 du Code de l'Environnement (Risques majeurs).

Références cadastrales

Section	Numéro	Surface graphique	Surface DGI
KR	374	1280.6 m ²	1271 m ²

Adresse de la parcelle (DGI)

RUE DES PRÉS HAUTS CLERMONT FERRAND



ZONAGE

Zone UG	zone urbaine générale, résidentielle et mixte
----------------	---

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

OAP Thématique	OAP Thématique Habiter demain OAP Thématique Trame Verte et Bleue-Paysage
-----------------------	--

PRESCRIPTIONS GRAPHIQUES

PAYSAGE et BIODIVERSITE	EIPE : Boisement (305 m ²)
--------------------------------	--

ÉLÉMENTS RÉGLEMENTAIRES

Fonction urbaine	UG_Polarité urbaine et de proximité
Diversité de l'Habitat	H4
Desserte et stationnement	Aire d'influence des transports en commun S2
Végétalisation	V4
Implantation	I2
Hauteur	7m

ANNEXES

Servitudes d'Utilité Publique	PT3
Nuisance et pollution	Périmètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre
Eau et Annexes sanitaires	Zonage des eaux pluviales : Zone 30 ans Zonage des eaux usées Stockage et traitement des déchets
Démolition, Ravalement et clôtures	Clôtures soumises à déclaration préalable Démolitions soumises à permis de démolir
Droit de préemption	Hors périmètre de Droit de Préemption Urbain
Règlement local de publicité intercommunal	RLPi : Limite agglomération RLPi : ZP2B - Espaces urbains - Zones d'habitat
Annexes Informatives	Niveau d'exposition au retrait-gonflement des argiles : Moyen Zone de présomption de prescription archéologique : Zone de type B avec seuil de 2000 m2 Zone de sismicité modérée